

**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

**Herausgeber:** Schweizer Film

**Band:** - (1934-1935)

**Heft:** 5

  

**Artikel:** Un appel au bon sens : notre convention

**Autor:** Brum, R.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-733409>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Un appel au bon sens**

**Notre convention**

Il circulait, ces temps derniers, certains bruits — et j'espère fermement qu'il ne s'agit vraiment que de suppositions — ayant trait à notre convention, à laquelle l'Association des Loueurs de Films aurait l'intention de renoncer.

Avant d'examiner les motifs que pourraient invoquer les loueurs, je voudrais dire quelques mots au sujet de la mise sur pied de cette convention et de son adoption.

Naguère, tous les loueurs de films et directeurs de cinémas soucieux de la bonne marche de leurs affaires se sont déclarés d'accord pour mettre un terme à l'anarchie qui régnait dans notre branche, et, après de longs pourparlers, après un travail laborieux d'environ cinq ans, cette convention a été élaborée. Malheureusement, chacun s'est imaginé que cette nouvelle institution fonctionnerait sans heurts ni accrocs dès le premier jour. Cependant, au même titre et sur un plan plus élevé — qu'on me permette cette comparaison — on ne pouvait pas demander à la S.D.N. de fonctionner à la satisfaction générale dès le premier jour. Il en va de même de notre convention qui, comme toute institution nouvelle, progresse et se développe avec le temps.

Tout d'abord, les membres de nos deux associations auraient dû faire preuve de self-control, j'entends par là de discipline, de contrôle de soi-même, dont notre convention aurait été très heureusement influencée.

Les directeurs de cinémas ont prouvé, lors de leur dernière assemblée générale, qu'ils sont capables d'une telle discipline. En effet, le procès-verbal de l'assemblée fait mention de la proposition d'un membre qui demandait qu'il lui soit infligé une amende de 50 fr. pour avoir contrevenu aux statuts de l'Association. Voici un bel exemple de self-control qui mérite d'être suivi. Si les membres de l'Association des loueurs veulent bien faire preuve d'autant de discipline, l'application de la convention en sera grandement facilitée.

Je reviens maintenant aux motifs qui pourraient être invoqués par les loueurs pour justifier leur défection éventuelle. Il faut envisager la question des paiements qui ne seraient pas effectués régulièrement par nos membres. A cette objection, nous pouvons répondre que la convention prévoit les mesures que peut prendre un loueur pour faire valoir ses droits. Un seul cas a été soumis à une commission, qui n'a pas pu trouver de solution. C'est une preuve de plus que notre nou-

velle institution, la convention, doit être interprétée et appliquée avec plus de patience. On n'aurait pas dû tout abandonner après un premier échec, car il est possible que les membres de la commission n'aient pas traité ce cas comme il convenait. On aurait dû faire appel au comité de l'Association des exploitants, ou même avoir recours à l'assemblée générale, qui aurait certainement trouvé la bonne solution, car les directeurs de cinémas ont certainement compris le but principal de la convention, qui a pour objet d'assurer un travail sérieux et bien ordonné avec les loueurs.

Un autre motif invoqué par les loueurs est celui alléguant que la convention entrave leur liberté d'action. Que faut-il en penser? Les loueurs ont pris la résolution de ne pas livrer de programme en dessous d'un prix forfaitaire de 100 fr. Cette résolution ne peut être basée que sur le fait qu'en dessous de ce prix ils ne gagnent rien ou alors qu'ils perdent. Si telle est la base de leur argumentation, on ne conçoit pas l'utilité d'une mesure qui ne tendrait qu'à empêcher un commerçant de céder sa marchandise sans bénéfice, ou éventuellement en dessous du prix de revient. Par contre, si les loueurs avaient l'intention de fixer un prix minimum pour empêcher la libre concurrence ou pour s'assurer un maximum de rentabilité de leurs films dans les petites villes, ils sont en contradiction avec l'art. 12 de la convention, qui stipule clairement qu'il ne sera pas exercé de pression quelconque sur les conditions de location des films, et qu'il est entendu que le marché des films reste libre, comme avant la convention.

Nous pourrions intervertir les rôles, supposant que les directeurs de cinémas des grandes villes de Suisse française prennent la résolution de ne payer que 1000 fr. par programme au maximum... nous pouvons facilement imaginer l'attitude que prendrait l'Association des loueurs devant une telle résolution.

Cet exposé me porte à conclure que si notre convention n'est pas encore parfaite, elle offre tout de même la possibilité d'assurer aux deux associations des méthodes de travail fécondes sous l'égide de la bonne volonté. Et c'est pourquoi ce serait une grave erreur de tactique de renoncer à la convention pour retomber dans le marasme d'il y a quelques années.

R. BRUM.

**ASSURANCES** LES MEILLEURES CONDITIONS  
**H. JACCARD**  
CASE-VILLE 3090 - LAUSANNE

**A la conquête des sommets de l'Himalaya**

Deux expéditions viennent de quitter l'Europe pour aller tenter quelques « premières » dans les montagnes de l'Himalaya, réputées non seulement par leur hauteur, mais encore par les obstacles qui s'opposent à leur conquête. De nombreuses tentatives ont déjà été entreprises dans cette région, mais bien peu ont abouti. Les vaillants alpinistes qui vont se mettre à l'œuvre vont donc au-devant d'une tâche pénible et périlleuse: mais ils sont expérimentés, ils ont confiance en leurs moyens et ont la volonté de réussir: n'est-ce pas là les armes qui conduisent au succès?

La première de ces expéditions nous intéresse particulièrement, car elle se compose en majeure partie de Suisses. Elle est placée sous la très compétente direction du prof. Dyhrenfurth, de Zurich, qui fut déjà le chef de l'expédition internationale à l'Himalaya en 1930. Au cours de celle-ci, le prof. Dyhrenfurth et ses compagnons avaient prouvé leurs brillantes qualités d'alpinistes en plantant leur piolet sur le Jongson Peak (7459 mètres), le Nepal Peak (7153 m.) et le Doudong Nyima (7150 m.). Non content de ce riche palmarès, le prof. Dyhrenfurth a tourné ses regards vers les sommets de 8000 m. et c'est à l'attaque de ceux-ci qu'il se lance au cours de son présent voyage. Pendant de longs mois, il a étudié et préparé son entreprise, tout en conservant son but secret. Nous croyons cependant savoir qu'il a fixé son choix sur le Broad Peak (8150 m.), situé sur le territoire de Cachemire. Si, après avoir réussi cette tentative comme il l'espère, il disposait d'assez de temps, il s'attaquerait alors au « K 2 » — connu aussi sous le nom de Mount Godwin Austen — et qui est la deuxième montagne du monde pour l'altitude (8620 m.). L'ascension du « K 2 » a déjà été tentée à différentes reprises mais sans succès; elle offre de très grandes difficultés et l'on est mal renseigné sur les possibilités qui existent pour les surmonter.

L'activité du prof. Dyhrenfurth ne se bornera pas seulement en tentatives d'ascensions, car, au cours de son raid, il fera tourner un film d'après un scénario qu'il a écrit en collaboration avec son fils. Cette bande — qui s'intitulera « Le démon de l'Himalaya » — promet non seulement une émouvante suite d'aventures dramatiques, mais elle constituera surtout un riche documentaire sur la région qu'on a appelée « le toit du monde ». Le film sera parlé en allemand et, par la suite, synchronisé en français et en anglais.

Les événements et les incidents vécus au cours de l'expédition de 1930 ont servi de fil conducteur pour la composition du scénario qui n'est donc pas dû à la seule imagination de ses auteurs. Le rôle principal est confié à Gustav Diessl, l'artiste allemand bien connu et qui fut déjà le sympathique héros de nombreux films de montagnes. Le reste de l'interprétation sera assumé par les mem-

bres mêmes de l'expédition et par les indigènes du Cachemire.

L'expédition compte quatorze participants. Le prof. Dyhrenfurth sera accompagné de son épouse, alpiniste expérimentée, elle aussi, et qui ne craint pas, tout comme en 1930, d'affronter les difficultés et les fatigues d'une telle entreprise.

Les principaux membres du groupe sont encore: M. Marcel Kurz, topographe; M. A. Roch, de Genève, accompagné d'un camarade de cordée, tous deux alpinistes éprouvés et hardis; le jeune Muniçois Hans Ertl qui, il y a deux ans, fit partie de l'expédition du Dr Fanck, au Groenland; le Dr Winzeler, de Zurich, bien connu au sein du Club alpin suisse, fera également le voyage en qualité de médecin du groupe. Diessl, qui doit encore se libérer d'un contrat, rejoindra la caravane dans le courant de l'été. Enfin, le poste de chef opérateur a été confié à un Suisse: Richard Angst, qui sera secondé dans son travail par deux aides.

L'expédition s'est embarquée à Venise le 14 avril et compte être de retour avant la fin septembre. De Bombay, elle atteindra Srinagar, capitale du Cachemire, où s'effectueront les derniers préparatifs. Le prof. Dyhrenfurth établira son camp de base dans le voisinage du glacier de Baltoro, point de départ des tentatives mêmes. Souhaitons que ces hardis conquérants ne voient pas leur marche entravée par des difficultés imprévues et que le succès vienne récompenser leur courage et leurs efforts.



Liane Haid, une des belles interprètes de la Ufa.

*Jvan Mosjoukine*  
la célèbre vedette internationale, et les plus jolies femmes de Paris, dans

**CASANOVA**

Un grand film d'amour et d'aventures.  
La vie mouvementée, les conquêtes et déboires du Chevalier de Seingalt, diplomate, musicien, espion et éternel séducteur...

**MONOPOLE - FILMS S. A., ZURICH**  
Tödistrasse 61 Téléphone 56.626

**D.F.G.** LA PRODUCTION DE QUALITÉ **D.F.G.**  
(Représentant des plus importantes maisons indépendantes de France)

Chaque année D.F.G. vous a donné le plus grand film  
Cette année ce sera

— LE —  
**GRAND JEU**

Un succès sans précédent à PARIS et GENÈVE.

**D.F.G. 10, r. Confédération GENÈVE Téléphone 52.402 D.F.G.**

Assurez-vous nos grands films français: **CETTE NUIT-LA FANATISME POUR ÊTRE AIMÉ**

Et la plus grosse affaire prochaine: **BACH**

dans  
**Le Train de 8 h. 47**

avec **FERNANDEL** et **CHARPIN**

Distribués par **René Steffen, Gorcelles (Neuchâtel)**

Un film d'une brûlante actualité qui fait sensation à PARIS

**Ces Messieurs de la Santé**

LE GRAND TRIOMPHE DE  
**RAIMU**

LA PRODUCTION **PATHÉ**

VOTRE SAUVEGARDE POUR LA SAISON - 1934-1935 -